

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE497

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 56

Rédiger ainsi l'alinéa 34 :

« - à la seconde phrase, les mots : « au sens du troisième alinéa de l'article 4 » sont remplacés par les mots : « au sens du premier alinéa de l'article 1-1 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.